

**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
MIXTE  
THÉÂTRE  
MOGADOR**

---

13 mars 2025



# Sommaire

**1** **Ordre du jour**

---

**2** **Résultats annuels 2023/2024**

---

**3** **Rapport du CA sur le gouvernement d'entreprise**

---

**4** **Rapports des Commissaires aux comptes**

---

**5** **Présentation des résolutions**

---

**6** **Questions / Réponses**

---

**7** **Votes des résolutions**

---





# Ordre du jour

---

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025

L'ordre du jour porte sur 31 résolutions dont 20 à titre ordinaire et 11 à titre extraordinaire

## Seront soumises au vote à titre ordinaire

- Approbation des comptes sociaux et des comptes consolidés et affectation du résultat (résolutions n°1 à 3)
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées (résolution n°4)
- Renouvellement du mandat de deux administrateurs et ratification de la nomination par cooptation de deux administrateurs (résolutions n°5 à 8)
- Nomination de Forvis Mazars et de KPMG en qualité de Commissaires aux comptes pour la certification des informations en matière de durabilité (résolutions n°9 et 10)
- Approbation des informations, politiques et éléments de rémunération des mandataires sociaux (résolutions n°11 à 18)
- Autorisation aux fins de rachat par la Société de ses propres actions (résolution n°19)
- Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées (résolution n°31)

## Seront soumises au vote à titre extraordinaire

- Autorisation à consentir au Conseil d'administration à l'effet (i) de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues et (ii) de procéder à l'attribution gratuite d'actions aux salariés et mandataires sociaux (résolutions n°20 et 21)
- Délégations financières portant sur des augmentations de capital (résolutions n°22 à 29)
- Modification de l'article 11 des statuts conformément à la loi « Attractivité » du 13 juin 2024 (résolution 30)





# Résultats annuels 2023/2024

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025

An aerial photograph of a ski resort. In the foreground, a cable car is suspended from a cable, moving down a snowy slope. The cable car is dark with a gold eagle logo and the text "Serre Chevalier Vallée" and "POMA" on it. The number "57" is visible on the bottom right of the cable car. In the background, a town with many buildings is visible, surrounded by snow-covered trees. The sky is clear and blue.

# Faits marquants, chiffres clés et dividende

# Une excellence opérationnelle reconnue au plus haut niveau européen et international

## Reconnaissance mondiale

**Meilleur exploitant au monde de domaines skiables**  
Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive



**Meilleur parc aquatique au monde pour l'Aquascope**

Décerné par le *Thea Award*, l'instance la plus importante de la profession



**Meilleure nouvelle attraction pour Azurgo**



## De nombreux prix en Europe et en France, parmi lesquels :



**Meilleure nouvelle attraction européenne pour Mahuka**

**Meilleur parc aquatique européen pour l'Aquascope**



**Meilleur parc en France, pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive**

**Meilleure nouvelle attraction en France pour Mahuka**

**Meilleur parc aquatique en France**



# Faits marquants de l'exercice



## Résultats en forte progression

- Année record pour les 3 divisions du Groupe
- Objectifs financiers et extra-financiers atteints ou dépassés



## Développements porteurs d'avenir dans les Parcs de loisirs

- Succès de l'ouverture de l'Aquascope
- Acquisition du groupe Urban



## Position solide dans les Domaines skiabiles

- Prolongations de DSP de 6 ans aux Ménuires et renouvellement pour 8 ans de la DSP de Bonneval-sur-Arc (Val d'Isère)
- « Backlog » de 6 Mds€ de chiffre d'affaires cumulé estimé sur la durée résiduelle des DSP existantes



## Accord sécurisant l'achat électricité à prix fixe (2025 à 2027)

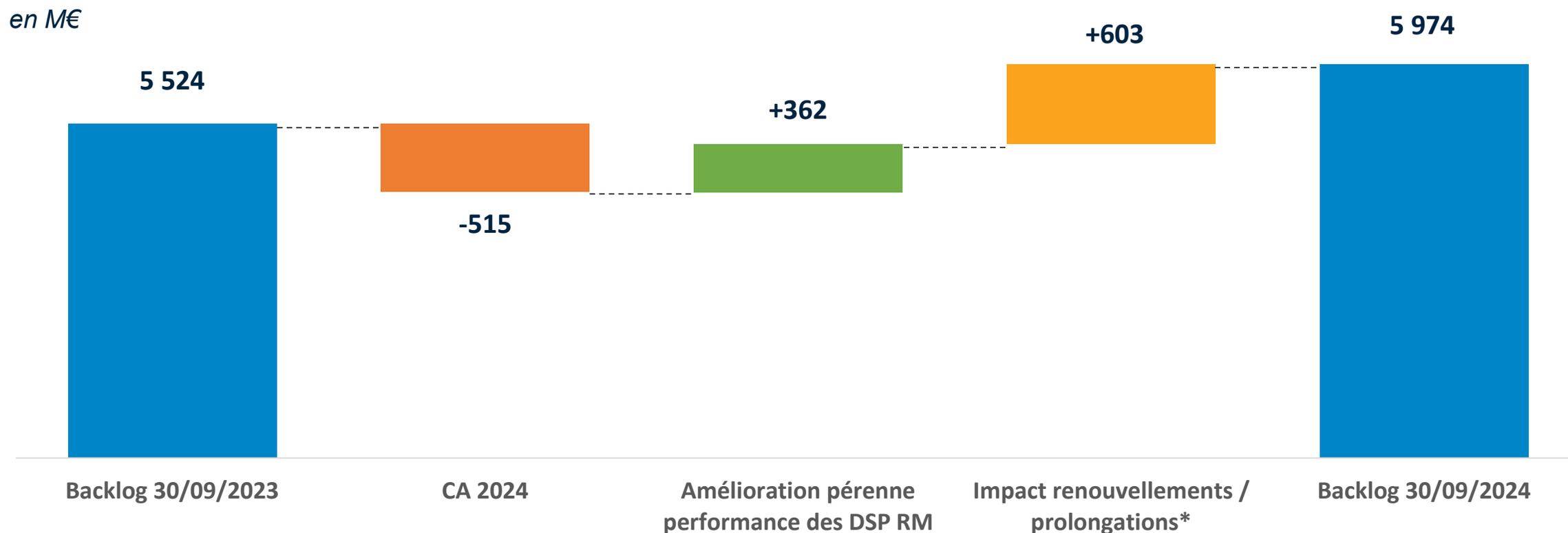


## Deuxième Plan d'Attribution Gratuite d'Actions en ligne avec les engagements du Groupe



## Backlog DSP DS – Remontées mécaniques – 30/09/2024

Le **backlog** est le **chiffre d'affaires cumulé** des remontées mécaniques, estimé par le Groupe, portant sur la **durée résiduelle des délégations de service public existantes** dans les domaines skiables. Il inclut **l'indexation, l'inflation** et les **éventuelles révisions en volume/prix**, et prend en compte des **impacts du changement climatique** (selon des modèles internes). Il ne tient **pas compte d'éventuels futurs renouvellements et/ou prolongations** de ces délégations de service public.



\* Prolongation DSP SEVABEL + Renouvellement DSP Bonneval/Pissaillas



# Objectifs financiers et extra-financiers atteints

Indicateur	Indications données pour 2023/24	Réalisé	
<b>EBO</b>	<b>Autour de 350 M€</b> <i>(indication réhaussée fin mai)</i>	<b>351 M€</b>	
<b>INVESTISSEMENTS INDUSTRIELS NETS</b>	<b>Environ 270 M€</b> <i>(à périmètre comparable)</i>	<b>260 M€</b> <i>hors Groupe Urban</i>	
<b>FREE CASH-FLOW OPERATIONNEL</b>	<b>En hausse</b> <i>vs. 2022/23</i>	<b>80 M€</b> <i>vs. 24 M€ en 2022/23</i>	
<b>LEVIER FINANCIER</b> <i>Dette nette hors IFRS 16 / EBO hors IFRS 16</i>	<b>Maximum 2,5x</b> <i>hors acquisitions</i>	<b>2,0x</b> <i>hors acquisition Groupe Urban</i>	
<b>EMISSIONS CO<sub>2</sub></b> <i>(scope 1 et 2)</i>	<b>Réduction supplémentaire de 23% vs n-1</b>	<b>- 28%</b> <i>après -39% en 2022/23</i>	



# Chiffres clés 2023/24

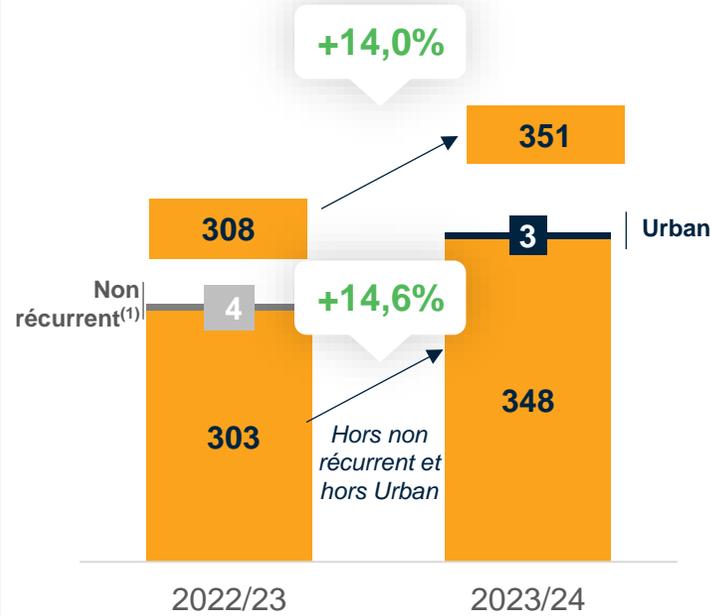
## Chiffre d'affaires 1 239 M€

En M€



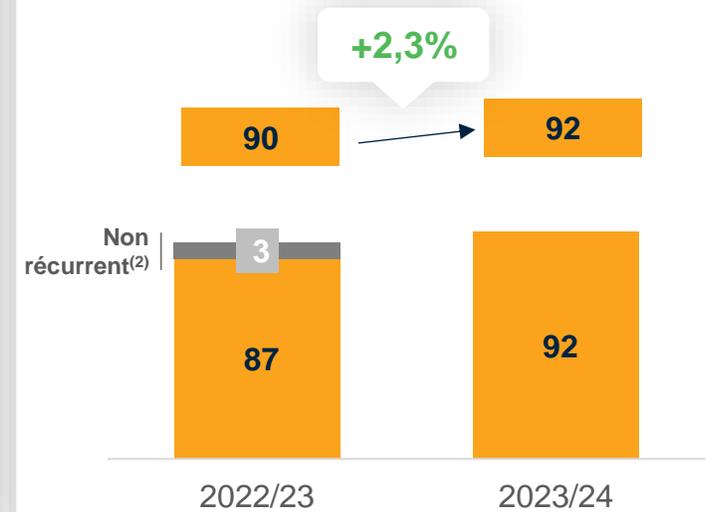
## EBO 351 M€

En M€



## Résultat net part du Groupe 92 M€

En M€

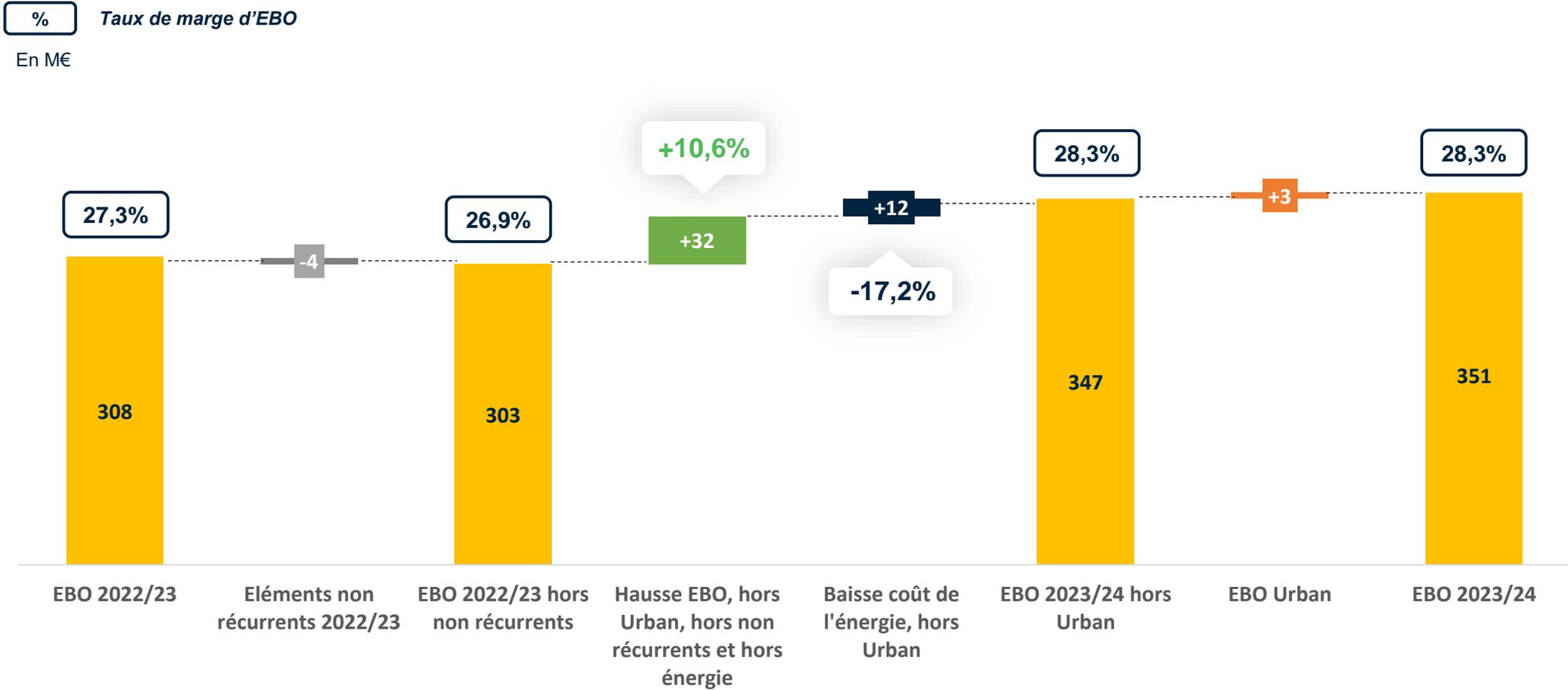


(1) EBO non récurrent = aides et exonérations de charges sociales liées au Covid

(2) RNPG non récurrent = impact total éléments non récurrents



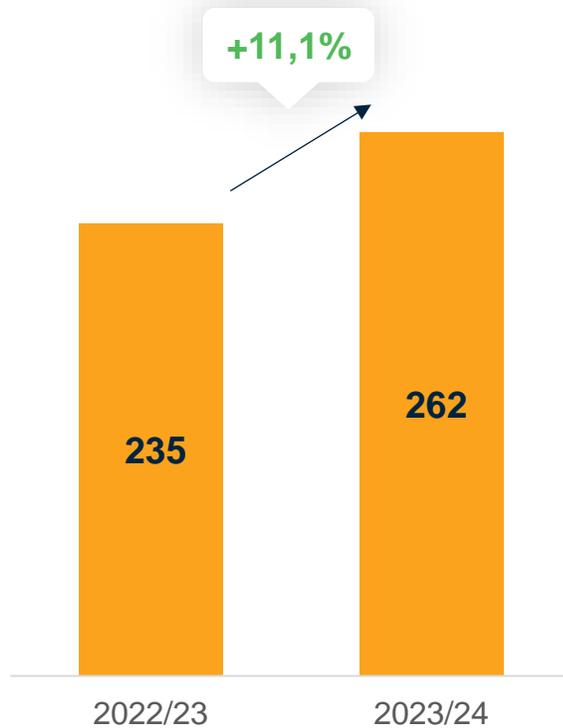
# Evolution de l'EBO



# Chiffres clés 2023/24

## CAPEX nets 262M€

En M€

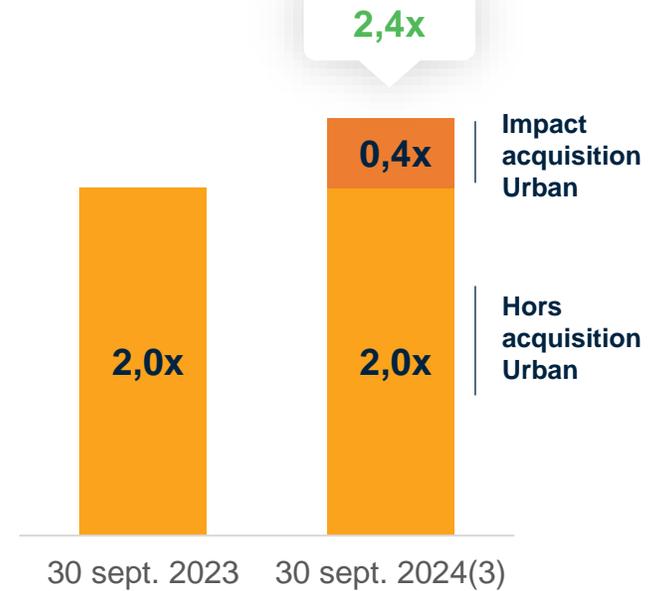


## FCF opérationnel<sup>(1)</sup> 3,3x à 80 M€

En M€



## Levier financier<sup>(2)</sup> 2,4x



(1) Flux de trésorerie liés à l'exploitation – flux liés aux investissements industriels nets

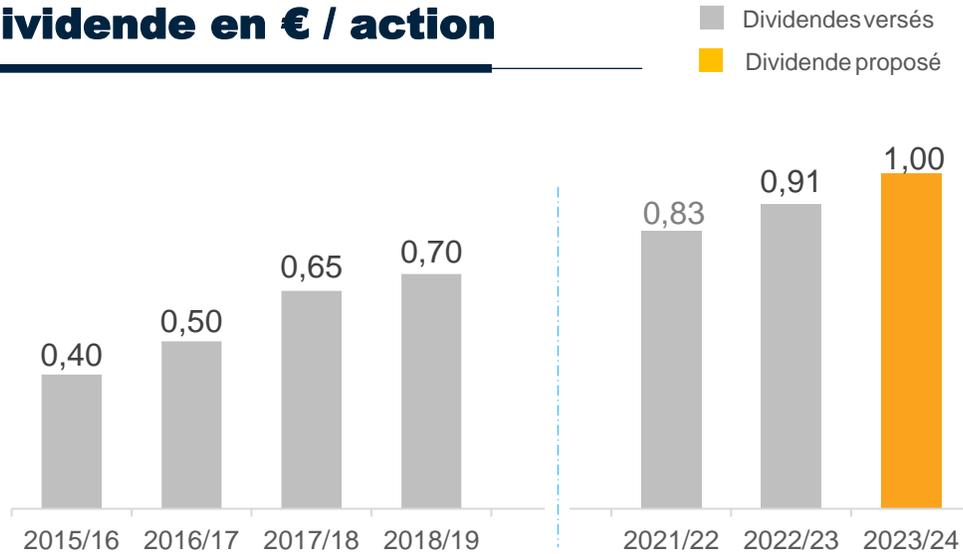
(2) Dette nette / EBO hors IFRS 16

(3) Levier calculé en intégrant 12 mois d'EBO pro forma d'Urban et dette nette d'Urban



# DIVIDENDE PROPOSÉ

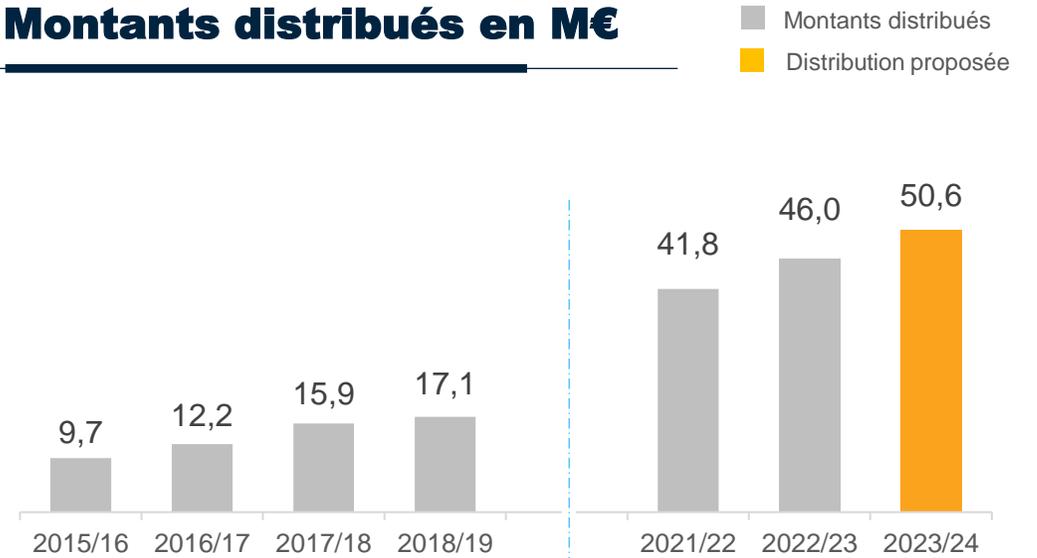
## Dividende en € / action



### Dividende proposé au titre de l'exercice 2023/2024

- **1,00€ par action**
- Soit une **hausse de 10%** par rapport à 2022/23
- Représente un **rendement par action de 7%** sur la base du cours de clôture du 30 septembre 2024 (14,20€)

## Montants distribués en M€



### Distribution proposée représente 55% du RNPG, hors éléments non récurrents

- En ligne avec la **politique de distribution** actée en décembre 2022 (50% du RNPG hors éléments non récurrents)
- Niveau de dividende compatible avec une stratégie de croissance et d'investissements soutenus





# RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2023/24

# Compte de résultat (1/2)

En M€

	2023/24	2022/23	Var	Var à p.c.
<b>Chiffre d'affaires</b>	<b>1 239,2</b>	<b>1 125,5</b>	<b>+10,1%</b>	<b>+8,9%</b>
<b>Charges d'exploitation</b>	<b>-888,5</b>	<b>-817,8</b>	<b>+8,6%</b>	<b>+7,5%</b>
<i>Dont coût de l'énergie</i>	<i>-60,2</i>	<i>-72,1</i>	<i>-16,5%</i>	<i>-17,2%</i>
<b>EBO</b>	<b>350,7</b>	<b>307,7</b>	<b>+14,0%</b>	<b>+12,9%</b>
<i>EBO/CA</i>	<i>28,3%</i>	<i>27,3%</i>	<i>+1,0pt</i>	<i>+1,0pt</i>
<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>-192,6</i>	<i>-172,1</i>	<i>+11,9%</i>	<i>+10,0%</i>
<i>Autres produits et charges opérationnels</i>	<i>-</i>	<i>+4,0</i>	<i>n/a</i>	<i>n/a</i>
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>158,2</b>	<b>139,6</b>	<b>+13,3%</b>	<b>+13,3%</b>

Les variations à périmètre comparable excluent la contribution du Groupe Urban (consolidé depuis le 13 juin 2024). En revanche, compte tenu de leur faible impact, les entités acquises au cours de l'exercice 2022/23 (l'agence immobilière Chalet Time et Arc Aventures) n'ont pas été prises en compte dans les calculs de variations à périmètre comparable.

- **Chiffre d'affaires publié en hausse de 10,1%**
  - Intégration d'Urban contribue à la croissance pour 1,2 pt
- **A périmètre comparable, augmentation de 7,5% des charges d'exploitation**
  - Hausse de 6,9% hors produit non récurrent de 4,5 M€ en 2022/23
  - Hors non récurrent et hors énergie, charges d'exploitation stables en % du CA
  - Coût de l'énergie (hors Urban) en baisse de 17,2%, repassé sous 5% du CA
- **EBO en hausse de 14,6% à périmètre comparable et hors produit non récurrent**
- **Taux de marge d'EBO en hausse de 1,0pt (+1,4pt hors produit non récurrent)**
  - Pas d'impact de l'intégration d'Urban sur taux de marge d'EBO
- **Hausse de 17,1 M€ des dotations aux amortissements à périmètre comparable**
- **Autres produits opérationnels de 4 M€ en 2022/23, essentiellement liés à l'indemnité de résiliation des 2 Alpes**
- **Résultat opérationnel en hausse de 13,3% (+17,0% hors produit non récurrent)**



## Compte de résultat (2/2)

En M€

	2023/24	2022/23	Var
<b>Résultat opérationnel</b>	<b>158,2</b>	<b>139,6</b>	<b>+13,3%</b>
<i>Coût de l'endettement net</i>	-35,6	-25,0	+42,0%
<i>Autres produits et charges financiers</i>	-2,4	-2,6	-6,5%
<i>Impôts</i>	-30,5	-24,9	+22,4%
<i>MEE</i>	11,6	9,8	+18,1%
<b>Résultat net consolidé</b>	<b>101,3</b>	<b>96,9</b>	<b>+4,5%</b>
<i>Minoritaires</i>	-8,8	-6,5	+35,2%
<b>Résultat net, part du Groupe</b>	<b>92,4</b>	<b>90,4</b>	<b>+2,3%</b>

- **Hausse de 10,6 M€ du coût de l'endettement net**
  - Coût de l'endettement brut hors IFRS 16 en hausse de 8,5 M€ suite à la hausse des taux d'intérêt et aux nouveaux financements
  - Coût lié aux dettes IFRS 16 en hausse de 4,6 M€ du fait de l'effet année pleine de l'hôtel Ecolodgee et de l'ouverture de l'Aquascope au Futuroscope ainsi que de l'intégration d'Urban
  - Coûts partiellement compensés par la hausse de 2,5 M€ d'intérêts perçus sur les placements de trésorerie
- **Hausse de 5,6 M€ des impôts**
  - Taux d'imposition de 25,4% contre 22,3% en 2022/23 qui bénéficiait de l'utilisation de déficits reportables
- **Mises en équivalence en hausse de 1,8 M€**
  - Bonne saison d'hiver à la Compagnie du Mont-Blanc et Avoriaz
- **Minoritaires en hausse de 2,3 M€, en raison des bons résultats dans les domaines skiables**
- **Résultat net, part du Groupe en légère hausse (+2,3%)**
  - Hors produit non récurrent, RNPG en hausse de 6,3% à 92,4 M€ vs 87,0 M€



# Tableau de variation de la dette nette

		En M€	
		2023/24	2022/23
<b>EBO</b>		<b>350,7</b>	<b>307,7</b>
	<i>Variation de BFR</i>	+33,5	-13,5
	<i>Investissements industriels nets</i>	-261,6	-235,4
	<i>Impôts versés</i>	-26,6	-29,7
	<i>Autres éléments</i>	-16,6	-4,7
<b>Free Cash Flow opérationnel<sup>(1)</sup></b>		<b>79,5</b>	<b>24,3</b>
	<i>Investissements financiers<sup>(2)</sup></i>	+5,7	+0,7
	<i>Frais financiers versés</i>	-29,7	-18,1
	<i>Dividendes</i>	-50,8	-47,2
	<i>Remboursement dettes IFRS 16</i>	-31,4	-23,2
	<i>Autres éléments et var. de périmètre</i>	-165,2	-163,4
<b>(Augmentation) / Diminution de la dette nette hors IFRS 16</b>		<b>-191,9</b>	<b>-226,8</b>
<i>(Augmentation) / Diminution des dettes IFRS 16</i>		-170,8	-132,8
<b>(Augmentation) / Diminution de la dette nette</b>		<b>-362,6</b>	<b>-359,6</b>

- **Diminution de 33,5 M€ du BFR au cours de l'exercice**
  - Ventes de forfaits et billets d'entrée non encore consommés
  - Acomptes clients perçus (hôtels, événements corporate dans les parcs avant Noël)
- **Investissements industriels nets à un niveau légèrement inférieur aux indications données par le Groupe**
  - Hausse de 10,6% à 260 M€ hors Urban vs. indication initiale d'environ 270 M€
- **Free Cash Flow opérationnel plus que triplé à 79,5 M€**
  - Taux de conversion EBO en FCF opérationnel à 22,7% vs 7,9% en 2022/23
- **Dividendes versés en légère hausse**
- **Acquisition des 15% résiduels de MMV**
  - Investissement financier de 14,4 M€ compensé par réduction dette nette du même montant
- **Entrée d'Urban dans le périmètre de consolidation**
  - Acquisition de 83,0% du capital pour 124,5 M€ + promesse portant sur 3,5% du capital pour 5,2 M€ (constatés en dette) + option d'achat portant sur 13,5% restants pour 20,3 M€ (constatés en dette)
  - Intégration de la dette nette d'Urban pour 65,3 M€ (yc dettes IFRS16)
- **Augmentation de la dette nette totale de 362,6 M€**

(1) Flux de trésorerie liés à l'exploitation – flux liés aux investissements industriels nets.

(2) Investissements dans les sociétés non consolidées.

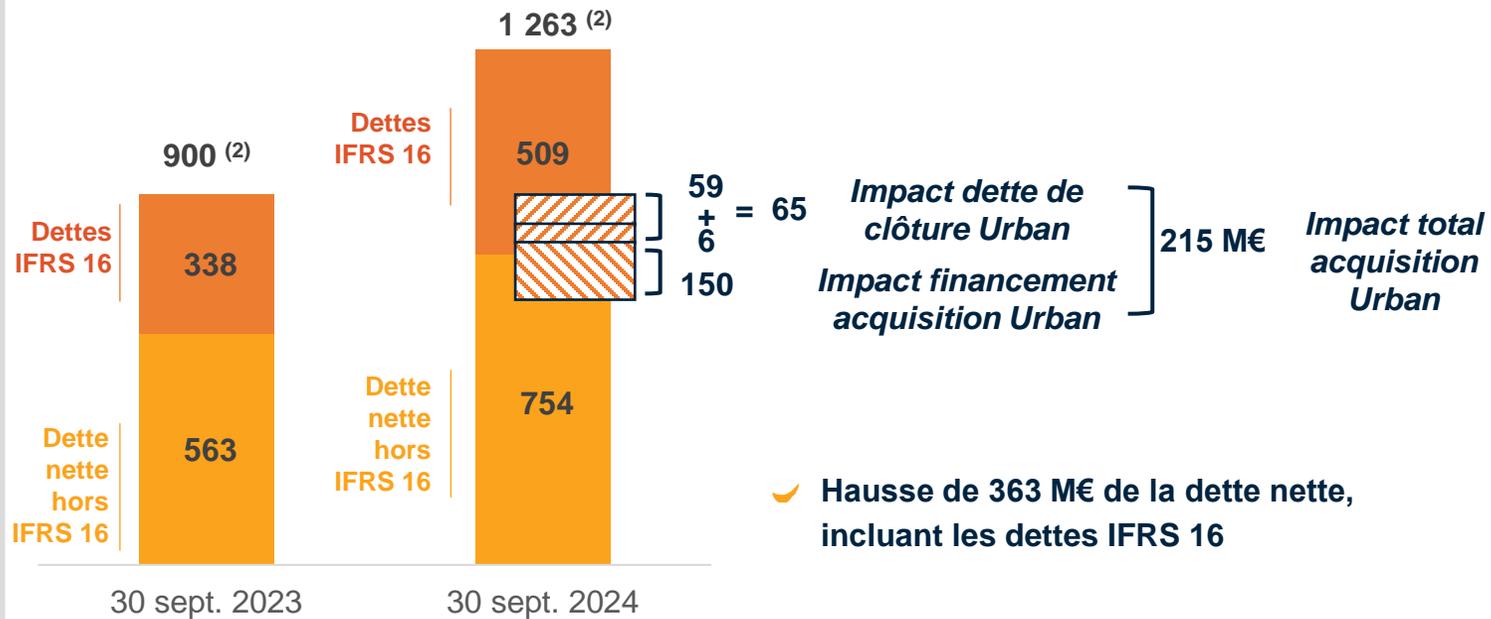


# Hausse de la dette nette en partie liée à l'acquisition d'Urban, levier maîtrisé

## Dette financière nette<sup>(1)</sup>

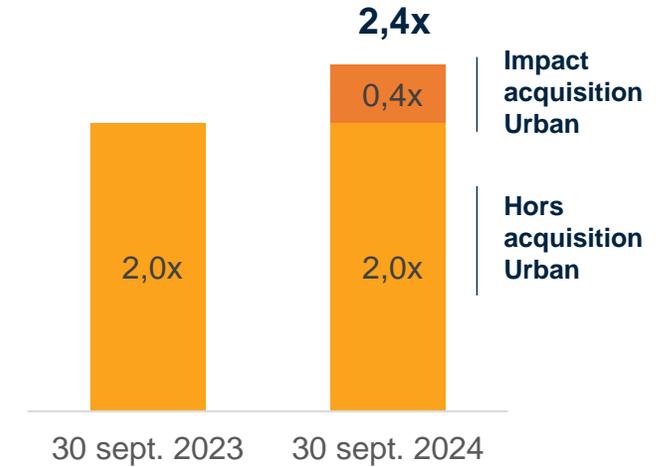
**754 M€**

En M€



## Levier financier<sup>(3)</sup>

**2,4x**



- ✓ **Levier financier maîtrisé à 2,0x hors acquisition d'Urban**  
 - Meilleur qu'indication donnée de maximum 2,5x hors acquisitions

(1) Hors dettes IFRS 16

(2) Dette financière nette totale y compris dettes IFRS 16

(3) Dette financière nette hors dettes IFRS 16 / EBO hors IFRS 16 (à titre indicatif, EBO hors IFRS 16 = 275 M€ en 2022/23 et 306 M€ en 2023/24)

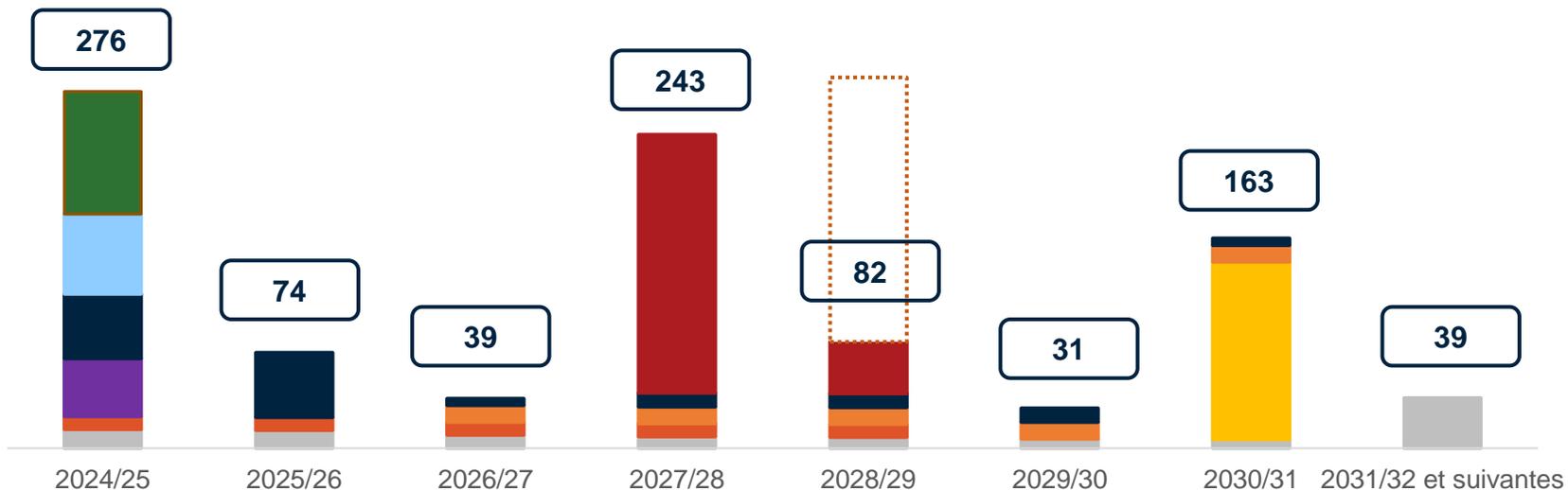


# Echéancier de la dette

## Profil de maturité de la dette Groupe au 30 septembre 2024

En M€

- ⋯ RCF/NEU CP disponible
- Term Loan (200M€ et 40M€)
- PPR
- US PP 2019
- US PP 2017
- Divers
- NEU CP
- Découverts
- PGE
- EURO PP 2017
- EURO PP 2024



### Position de liquidité au 30/09/2024

- Au titre des financements moyen et long terme, 205 M€ sont mobilisables à tout instant ;
- Le montant de la trésorerie et équivalents de trésorerie est de 234,1 M€.



### Nouveaux financements

- En juin 2024, Euro PP non coté de 137,5 M€ de 7 ans in fine.
- En juin 2024, Term Loan de 40,0 M€ de 5 ans in fine.





# Eléments de contexte / stratégie

### Des types d'investissements différents et adaptés pour répondre aux besoins spécifiques de chaque activité du Groupe

Maintien & Modernisation		Développement
<p>~95% des investissements DS</p> <p>~35% des investissements PL</p>		<p>~60% des investissements PL</p>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements nécessaires et contractuels (gestion des DSP) + opportunité de moderniser les domaines                             <ul style="list-style-type: none"> <li>Augmenter les capacités et meilleure gestion des flux = + de satisfaction et justification prix</li> </ul> </li> <li>Digital : ex. du système de réservation Open Resort</li> </ul>	<b>Domaines skiabiles</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Renforcer l'attractivité et élargir l'expérience outdoor.</li> <li>Fidéliser et renouveler la clientèle de skieurs</li> <li>Etendre les activités hors-ski l'hiver et l'été</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Investissements de mise en conformité ou réglementaires, réhabilitation et maintien des actifs</li> <li>Enrichissement de l'offre existante</li> <li>Renforcer la fluidité du parcours client</li> </ul>	<b>Parcs de loisirs</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Nouvelles attractions innovantes</li> <li>Désaisonnalisation &amp; extension des périodes d'ouverture</li> <li>Augmentation des capacités, yc hôtelières</li> <li>Décalage de 2-3 ans entre début des investissements et génération de chiffre d'affaires</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Rénovation et extension de résidences</li> </ul>	<b>Distribution &amp; Hospitality</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Développement de l'activité hôtelière avec l'ouverture de nouveaux hôtels et résidences MMV</li> <li>Enrichissement de l'offre de séjours en station</li> </ul>



- ENRICHIR L'OFFRE**
- +
- ACCROITRE LES CAPACITES D'ACCUEIL**
- +
- MEILLEURE GESTION DES FLUX**
- +
- PLUS D'ATTRACTIVITE**



# Domaines skiabiles : renouvellement et accroissement des capacités

Des investissements qui vont au-delà de nos obligations contractuelles afin de rendre les domaines toujours plus attractifs

### Maintien & Modernisation

- **Renouvellement** de la télécabine Transarc
  - temps de montée divisé par 2
  - Extension avec un nouvel espace de vie (terrasse panoramique, musée des Minéraux)
- Mise en service décembre 2024



### Maintien & Modernisation

- Renouvellement de la télécabine Roche de Mio, avec la création d'une gare intermédiaire
  - aménagement touristique diversifié hiver/été au niveau du Col de Forcle et Live 3000
- Mise en service décembre 2025



### Maintien & Modernisation

- **Remplacement de la télécabine du Vallon de l'Iseran**
  - +85% de capacité par rapport à la télécabine actuelle
- **Mise en service décembre 2024**



### Maintien & Modernisation

- Télésiège débrayable 6 places du Marais, remplaçant l'ancien TS 3 places fixe démonté en 2020
- Mise en service décembre 2024



Financement en crédit-bail



# Parcs de loisirs : augmenter la capacité et renouveler l'attractivité

## INVESTISSEMENTS

Des investissements dans des projets permettant d'exploiter tout le potentiel des parcs de loisirs

### Maintien & Modernisation

#### 35<sup>ème</sup> anniversaire du Parc Astérix

- sa première comédie musicale
- inauguration de la zone Egypte rénovée comprenant la **Tour de Numérobis** (tour avec chaises volantes à 40 mètres de hauteur) finalisant ainsi la zone Toutatis inaugurée l'an dernier.



### Développement

#### Ouverture en juillet l'Aquascope

- attraction aquatique indoor, le plus important chantier mené par le site ces dernières années (expérience aqualudique immersive, scénarisée et numérique)
- 6 000 m<sup>2</sup> couverts
- décliné en trois univers



Investissement porté par des partenaires

### Développement

#### Nouvelle zone Mundo Amazonia

- attraction aquatique unique au monde (pleine capacité attendue en 2025)
- mini-coaster
- restaurant
- nouvelle boutique



### Développement

#### 45<sup>ème</sup> anniversaire

- finalisation de la zone Exotic Island
- inauguration en juin d'une nouvelle montagne russe à sensation, Mahuka, unique en Europe, ainsi qu'un nouvel espace de restauration



Des investissements dans des projets permettant de dynamiser la croissance des lits chauds et des produits adaptés à l'été

### Développement

#### ✓ Nouvelle résidence Serre-Chevalier

- Ouverture en décembre 2025
- 1 020 lits
- Coût du projet : 49 M€



Investissement porté par des partenaires



### Maintien & Modernisation

- ✓ Rénovation et extension de la résidence des Bergers, Village-Club à l'Alpe d'Huez - investissement de 3,8 M€



# Un track record d'opérations de croissance externe créateur de valeurs

ACQUISITIONS

## Familypark

- 1<sup>er</sup> parc de loisirs autrichien, nouveau pays CDA
- Acquis en mars 2019
- CA : +60% depuis l'acquisition
- VE acquisition : 72,5 M€



## MMV

- 2<sup>nd</sup> opérateur hôtelier dans les Alpes françaises
- Acquis en octobre 2022
- 21 hôtels et résidences de tourisme (dont 6 incluant le foncier)
- CA 2021-22 : 75 M€
- Croissance CA 2023-24 : +10%
- VE acquisition : 172,6 M€



## Acquisition 2024

## Groupe Urban



- ✓ Leader des centres de Foot à 5 et co-leader du padel en France
- ✓ Acquis en juin 2024
- ✓ 3,75 M joueurs / an
- ✓ CA : 48 M€
- ✓ VE acquisition : 157 M€
- ✓ Accélération des ouvertures de nouveaux centres:
  - Ile de Puteaux en septembre 24
  - Dardilly (Rhones-Alpes) en novembre 24
  - Avignon – ouverture prévue d'ici l'été 25





# Empreinte carbone et suivi des engagements

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025

# Indicateurs CO<sub>2</sub> et Net Zéro Carbone

(en tonnes de CO<sub>2</sub> émises – scope 1 et 2)

	2023/24 (1)	2022/23 (2)	Var	2018/19	Var vs 2018/19 (3)
<b>Emissions de CO<sub>2</sub> (1)</b>					
Domaines skiables et activités outdoor	2 832	4 079	-30%	14 025	-80%
Distribution & Hospitality	1 026	1 242	-17%	22	n/a
Parcs de loisirs	7 894	12 121	-34%	15 416	-49%
Siège	219	156	+40%	109	+101%
<b>Total émissions CO<sub>2</sub> Groupe</b>	<b>11 971</b>	<b>17 598</b>	<b>-32%</b>	<b>29 571</b>	<b>-59%</b>
<b>s/Trajectoire oct 2022</b>	<b>10 844</b>	<b>16 272</b>	<b>-33%</b>	<b>29 571</b>	<b>-63%</b>

✓ Réduction de 32% des émissions de CO<sub>2</sub> en 2023/24 (scope 1 et 2) vs 2022/23

- Soit -5 627 tonnes

✓ Par rapport à 2018/19, réduction de 59% des émissions de CO<sub>2</sub> en 2023/24 (scope 1 et 2)

- Soit -17 600 tonnes

✓ Emissions de CO<sub>2</sub> par division :

- 213 grammes par journée-skieur (-34%)

- 697 grammes par nuitée MMV (-26%)

- 761 grammes par visite + nuitée dans les parcs (-33%)

(1) Emissions de CO<sub>2</sub> désormais audité par les commissaires aux comptes du Groupe

(2) Les données publiées en décembre 2023 étaient en cours d'audit. Elles ont depuis été ajustées

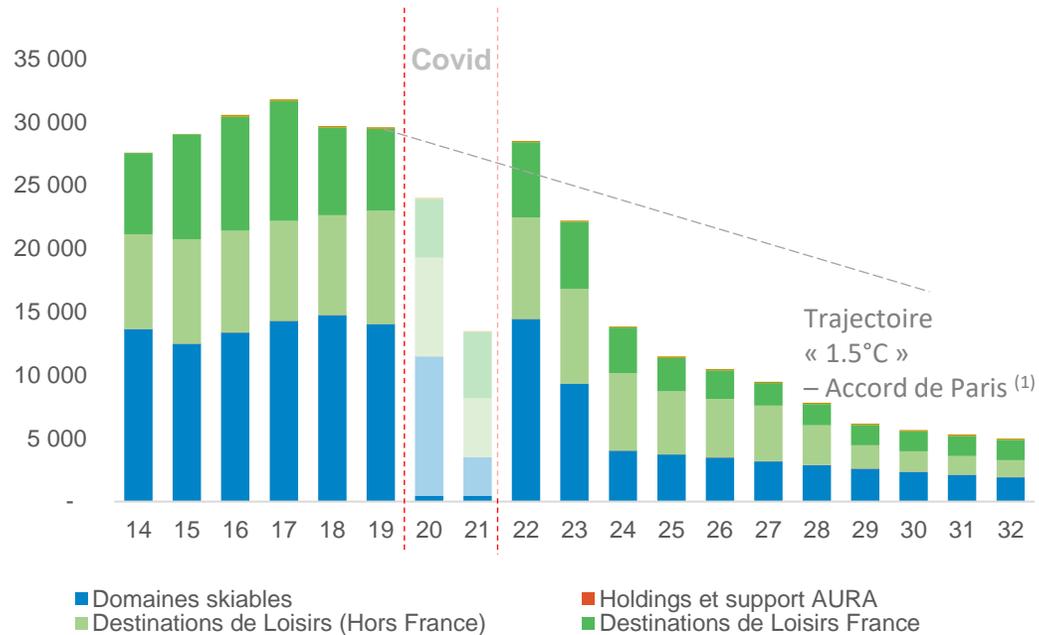
(3) Le périmètre 2018/19 inclut les BU DS et PL, pas la BU D&H (et donc Travelfactory). Le périmètre 2023/24 inclut les 3 divisions (hors le groupe Urban pour les PL), y compris MMV.



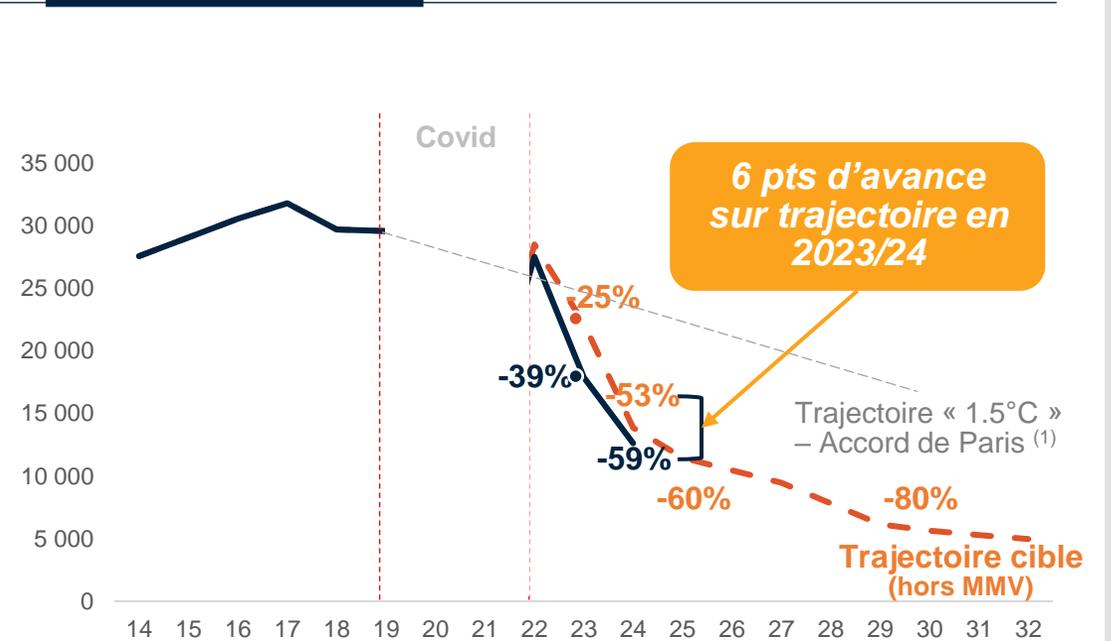
# Réduction de l'empreinte carbone

## Emissions scope 1 & 2 en teq CO<sub>2</sub> hors D&H Trajectoire cible

Année de référence 2018/19 : 29 571 teq CO<sub>2</sub>



## Emissions scope 1 & 2 en teq CO<sub>2</sub> y compris D&H (dont MMV) pour le réalisé à partir de 2022/23 Evolutions (%) vs. année de référence 2018/19



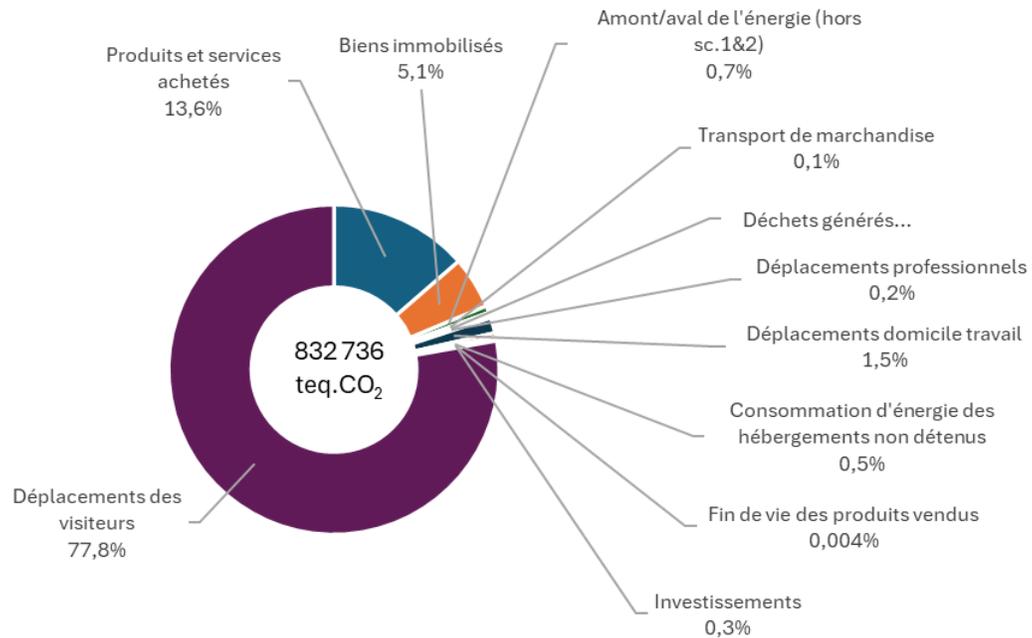
(1) Les trajectoires « absolute contraction approach » SBTi 1.5° et Well Below (WB) 2°C sont compatibles avec les objectifs des Accords de Paris, avec une correspondance avec le scénario RCP 2.6 du GIEC

(2) Calculs selon la méthodologie "market-based"

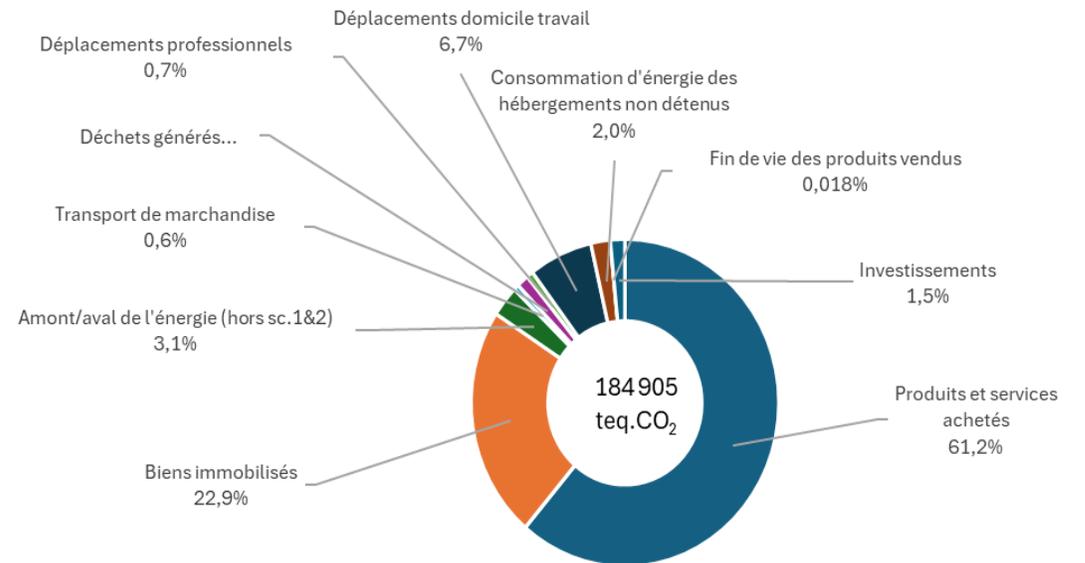


## Publication triennale de la mesure de notre scope 3 dès 2024

### Répartition des émissions de GES (teq. CO<sub>2</sub>) - Scope 3 - Market Based - 2022/2023



### Répartition des émissions de GES (teq. CO<sub>2</sub>) - Scope 3 - Market Based - 2022/2023 (hors déplacement des visiteurs)



# Synthèse de suivi des engagements

## Le déploiement de la mise en œuvre des 10 engagements pris pour rendre concrète la Raison d'être

Piliers	Engagements	Réalisations
<b>Ecologie &amp; environnement</b>	1. Atteindre le <b>Net Zéro Carbone</b> (scope 1 et 2) en 2030	<ul style="list-style-type: none"> <li>Au 30/09/2024, réduction de 59% des émissions (scope 1 et 2) vs 2018/19, exercice de référence</li> </ul>
	2. Agir pour la diminution du <b>scope 3</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Finalisation du calcul du scope 3 et définition de plan d'action pour levier de réduction</li> </ul>
	3. Participer à la gestion de la <b>ressource en eau</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Déploiement d'observatoires de l'eau</li> <li>Identification de pistes pour réduire nos impacts</li> </ul>
	4. Réduire notre impact sur les <b>ressources et la biodiversité</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>Mise en place d'outils de mesure de l'artificialisation (pression principale)</li> </ul>
<b>Solidarité &amp; prospective</b>	5. Faire émerger des <b>idées</b> pour accompagner l'évolution des montagnes françaises	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement d'un laboratoire d'idées « Changeons d'Ere »</li> </ul>
	6. Soutenir des projets d' <b>innovation</b> et d' <b>accès aux loisirs</b> (Fondation)	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>ère</sup> opération avec Sport dans la Ville</li> <li>Puis, création d'une Fondation CDA (1<sup>er</sup> semestre calendaire 2025)</li> </ul>
<b>Nos territoires</b>	7. Contribuer à la <b>réindustrialisation</b> de nos territoires	<ul style="list-style-type: none"> <li>Réalisation d'analyses détaillées de l'impact économique et social de nos activités en France</li> <li>Réalisation d'un état des lieux pour comprendre la répartition des achats par pays/secteur</li> <li>Initiatives concrètes SOMERM et Prinoth (dameuses électriques)</li> </ul>
<b>Collaboratrices &amp; collaborateurs</b>	8. Accompagner la <b>professionnalisation</b> des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>Lancement de La CDA Academy (mars 2025) : marqueur d'excellence des compétences des équipes de la Compagnie des Alpes</li> </ul>
	9. Investir pour améliorer le <b>bien-être</b> des collaborateurs	<ul style="list-style-type: none"> <li>2% des investissements fléchés pour l'amélioration des backstages salariés</li> <li>MMV : 100% des saisonniers logés</li> <li>Parc Astérix : Maisons des opérateurs (3 bâtiments)</li> <li>Constitution d'une SEM avec Bourg-Saint-Maurice pour construire des logements pour saisonniers à Arc 1800</li> </ul>
	10. Associer les collaborateurs en déployant un dispositif d' <b>actionnariat salarié</b>	<ul style="list-style-type: none"> <li>1<sup>er</sup> plan mis en place. 4074 collaborateurs (52% de saisonniers) ont bénéficié de 30 droits à actions gratuites. 2<sup>ème</sup> attribution en cours (2 périodes / an). A ce jour 4 700 salariés sont bénéficiaires avec un fort taux de fidélisation (67%)</li> </ul>





# 25 PERSPECTIVES

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025



## Perspectives

**2024/25**

**Objectif de croissance de l'EBO  
de l'ordre de 10%<sup>(1)</sup>**

**Montant indicatif de capex de 276m€  
(y compris Urban)**

Maintien d'une **politique de distribution de dividendes d'environ 50% du  
RNPG** hors éléments non récurrents

Poursuite des **efforts vers l'objectif** d'atteindre le **Net Zéro Carbone**  
(scope 1 et 2) à horizon 2030

**Horizon 4-5 ans**

**EBO ≥ 500M€**

**Levier financier<sup>(2)</sup> compris entre 2 et 3x**  
(incluant les acquisitions)

<sup>(1)</sup> Sous réserve d'évolution de l'environnement réglementaire fiscal et social

<sup>(2)</sup> Dette nette / EBO hors IFRS 16.





# Rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce

Ce rapport figure in extenso dans le Document d'enregistrement universel 2024 (chapitre 3 dédié au gouvernement d'entreprise, pages 57 et suivantes)

Dissociation des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021

- Madame Gisèle Rossat-Mignod exerce les fonctions de Présidente du Conseil d'administration depuis le 1<sup>er</sup> novembre 2022
- Monsieur Dominique Thillaud occupe les fonctions de Directeur général depuis le 1<sup>er</sup> juin 2021
- Monsieur Loïc Bonhoure a démissionné de ses fonctions de Directeur général délégué avec effet au 1<sup>er</sup> septembre 2024



# Rapport du Conseil d'Administration sur le Gouvernement d'entreprise (2/2)

Etabli en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce  
Au cours de l'exercice 2023/2024

Le Conseil d'administration s'est réuni à 7 reprises et a notamment examiné les points suivants :

- Arrêté des comptes sociaux et examen des comptes consolidés
- Examen du renouvellement du mandat du Directeur général
- Révision du règlement intérieur du Conseil d'administration
- Revue du plan de vigilance et de la CSRD
- Financement et mise en place de garantie maison mère
- Suivi de la stratégie énergétique du Groupe à moyen terme
- Mise en œuvre notamment des Plans universels n°1 bis et 2 d'attribution gratuite d'actions
- Déploiement et suivi des engagements et renoncements liés à la raison d'être de la Société

Le Comité d'audit et des Comptes s'est réuni à 3 reprises

Le Comité de la stratégie et de la RSE s'est réuni 4 fois

Le Comité des nominations et des rémunérations s'est réuni à 6 reprises

 **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**  
Présidente du Conseil d'administration

 **Carole MONTILLET**  
Administrateur

 **Anne YANNIC**  
Administrateur

 **Arnaud TAVERNE**  
Administrateur <sup>(5)</sup>

 **Martine GEROW** <sup>(3)</sup>  
Administrateur

 **Paul-François FOURNIER**  
Administrateur <sup>(5)</sup>

 **A.N.A.T.**  
Administrateur  
Représentant permanent : **Laurent Wauquiez** <sup>(4)</sup>

 **Stéphanie FOUGOU**  
Administrateur référent

 **Audrey GIRARD** <sup>(7)</sup>  
Administrateur

*Conseil d'administration*

15

(14 administrateurs et un censeur)

3

COMITÉS

 Comité de la stratégie et de la RSE

 Comité des nominations et des rémunérations

 Comité d'audit et des comptes

 Administrateur indépendant



Président

**Jolanta RIBARD**  
Administrateur représentant les salariés

**CAISSE DES DÉPÔTS ET CONSIGNATIONS**  
Administrateur  
Représentant permanent : **Marion Cabrol** <sup>(1)</sup>

 **BANQUE POPULAIRE AUVERGNE-RHÔNE-ALPES**  
Administrateur  
Représentant permanent : **Lionel Raymond** <sup>(6)</sup>

**CAISSE D'ÉPARGNE RHÔNE-ALPES**  
Censeur <sup>(2)</sup>  
Représentant permanent : **François Codet**

 **CRÉDIT AGRICOLE DES SAVOIE CAPITAL**  
Administrateur  
Représentant permanent : **Lionel Fassart**

**Benôit SPRIET**  
Administrateur représentant les salariés





# Rapport des Commissaires aux comptes

CDA - AG Mixte - 13 mars 2025

## De la compétence de l'Assemblée générale ordinaire

- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
  - Résolution N°1, pages 312-315\*
- Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés
  - Résolution N°2, pages 293-297\*
- Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées
  - Résolution N°4, pages 316-318\*

## De la compétence de l'Assemblée générale extraordinaire

- Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°20)
- Rapport spécial sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (Résolution N°21)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N°22, 23, 24, 25, 26 et 29)
- Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Résolution N°28)

\* du document d'enregistrement universel 2024 (DEU 2024)



## Rapport sur les comptes annuels (pages 312-315 du DEU)

### ✓ Opinion

- Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

### ✓ Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- Nous avons considéré comme point clé de l'audit la valorisation des titres de participation.

### ✓ Vérification du rapport de gestion et autres documents adressés aux actionnaires

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion et les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.
- Nous attestons l'exactitude et la sincérité des informations fournies en application des dispositions du code de commerce sur les rémunérations et avantages versés ou attribués aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur.



## Rapport sur les comptes consolidés (pages 293-297)

### Opinion

- Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

### Justification des appréciations – Points clés de l'audit

- Nous avons considéré les trois sujets suivants comme points clés d'audit :
  - *Les tests de perte de valeur des écarts d'acquisition, actifs incorporels, corporels ;*
  - *La reconnaissance du chiffre d'affaires ;*
  - *Le traitement comptable des concessions des domaines skiables.*

### Vérification des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion

- Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion, tant sur leur sincérité que sur leur concordance avec les comptes consolidés.
- Nous vous signalons que la déclaration consolidée de performance extra-financière ne comprend pas la part des dépenses d'exploitation éligibles, informations requises par le règlement (UE) 2020/852.



## Rapport spécial sur les conventions réglementées (pages 316-318)

### ✓ Convention autorisée au cours de l'exercice écoulé :

- Convention d'assistance générale avec la société du Parc du Futuroscope (1,5 M€ par an)

### ✓ Conventions déjà approuvées par l'Assemblée Générale :

- Dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice :
  - *Contrat de crédit à terme*
  - *Convention de frais de siège et licence de marques avec la Caisse des Dépôts et Consignations*
  - *Contrat de crédit syndiqué RCF (Revolving Credit Facility)*
  - *Contrat de Prêt Garanti par l'Etat*
  - *Mise en œuvre du projet Foncière Rénovation Montagne*



## Rapport sur la réduction du capital par annulation d'actions achetées (Résolution N°20)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % des actions composant son capital, par période de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.



## Rapport sur l'autorisation d'attribution d'actions gratuites existantes ou à émettre (Résolution N°21)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose, sur la base de son rapport, de l'autoriser pour une durée de 26 mois à attribuer des actions gratuites existantes ou à émettre, au profit des membres du personnel salarié ou des mandataires sociaux de la société ou des sociétés ou groupements qui lui sont liés.
- ✓ Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données dans le rapport du conseil d'administration portant sur l'opération envisagée d'autorisation d'attribution d'actions gratuites.



## Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions et de diverses valeurs mobilières avec maintien et/ou suppression du droit préférentiel de souscription (Résolutions N°22, 23, 24, 25, 26 et 29)

- ✓ Votre Conseil d'administration a décrit dans son rapport et dans les projets de résolutions joints les opérations proposées. Il nous appartient de vous faire part, le cas échéant, de nos observations sur les informations données.

*Cas particulier lié au décalage de publication du décret impactant notre rapport :*

- ✓ Sous réserve de l'examen ultérieur des conditions des émissions qui seraient décidées, le rapport du conseil d'administration appelle de notre part l'observation suivante : votre conseil d'administration usant de la faculté de fixer librement le prix prévue par les dispositions du nouvel article L.22-10-52 alinéa 1 du code de commerce, malgré l'absence à ce jour de publication du décret d'application visé à l'article L. 22-10-52 alinéa 3 du code de commerce, ce rapport ne précise pas les informations requises par l'article R.225-114 du code de commerce dans le cadre de la mise en œuvre des 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions dont notamment les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre et leur justification.
- ✓ Par ailleurs, ce rapport ne précisant pas les modalités de détermination du prix d'émission des titres de capital à émettre dans le cadre de la mise en œuvre de la 22<sup>ème</sup> et 26<sup>ème</sup> résolutions, nous ne pouvons donner notre avis sur le choix des éléments de calcul de ce prix d'émission.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles les émissions seront réalisées n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite dans les 23<sup>ème</sup> et 24<sup>ème</sup> résolutions.



### Rapport des commissaires aux comptes sur l'émission d'actions ordinaires et/ou de diverses valeurs mobilières de la société réservée aux adhérents d'un plan d'épargne d'entreprise (Résolution N°28)

- ✓ Votre conseil d'administration vous propose de lui déléguer la compétence de décider une augmentation du capital avec suppression du droit préférentiel de souscription, réservée aux salariés bénéficiaires du Plan d'Epargne Groupe CDA.
- ✓ Les conditions définitives dans lesquelles l'augmentation du capital serait réalisée n'étant pas fixées, nous n'exprimons pas d'avis sur celles-ci et, par voie de conséquence, sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription qui vous est faite.
- ✓ Conformément au Code de commerce, nous établirons un rapport complémentaire, le cas échéant, lors de l'utilisation de cette délégation par votre conseil d'administration.





5

# Présentation des résolutions

## De la compétence de l'AG ordinaire

### 1 et 2 - Approbation des comptes sociaux et consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2024

- Voir chapitre 5 « Informations financières » du Document d'Enregistrement Universel
  - Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 68,8 M €
  - Les comptes consolidés présentent un RNPG positif à hauteur de 92,4 M€

### 3 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024

- Bénéfice de l'exercice de 68,794 M€ à affecter au report à nouveau antérieur créditeur
- Proposition d'un dividende de 1,00 € par action

### 4 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



## De la compétence de l'AG ordinaire

### 5 et 6 - Renouvellement du mandat de deux administrateurs

- Gisèle ROSSAT-MIGNOD - Présidente du Conseil d'administration, pour une durée de 4 ans
- Carole MONTILLET - Pour une durée de 4 ans

### 7 et 8 – Ratification de la nomination par cooptation de deux administrateurs

- Martine GEROW - En remplacement de la CERA, représentée par François CODET, pour une durée de 2 ans
- Audrey GIRARD - En remplacement d'Antoine SAINTOYANT, pour une durée de 2 ans

### 9 et 10 – Nomination des cabinets Forvis Mazars et KPMG

- En qualité de commissaires aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité
- Pour une durée de 3 exercices



## De la compétence de l'AG ordinaire

### 11 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/2)

- 11 – Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**, Présidente du Conseil d'administration
- 12 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Dominique THILLAUD**, Directeur Général
- 13 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Loïc BONHOURE**, Directeur Général Délégué, jusqu'au 31/08/2024 inclus



## De la compétence de l'AG ordinaire

### 11 à 18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/2)

- 14 – Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Conseil d'administration (**Gisèle ROSSAT-MIGNOD**) pour l'exercice 2024/2025
- 15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général (**Dominique THILLAUD**) pour l'exercice 2024/2025
- 16 – Fixation du montant de la rémunération annuelle maximale globale allouée aux membres du Conseil d'administration
- 17 – Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2024/2025
- 18 – Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

### 19 – Autorisation au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions (40 € maximum)

- Alimentation du contrat de liquidité – durée : 18 mois à compter de la présente AG
- Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du capital social



## De la compétence de l'AG extraordinaire

### 20 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

- Dans la limite de 10% du nombre d'actions du capital social
- Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

### 21 - Autorisation à donner au CA à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions

- Au bénéfice des salariés de la Société ou de ses filiales, ainsi qu'à leurs mandataires sociaux
- Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
- Quantité maximum attribuable: 2% du nombre d'actions du capital social de la CDA



## De la compétence de l'AG extraordinaire

22 à 28 - Délégations de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec ou sans DPS

- 22 - Avec maintien du DPS :
  - Montant maximum 12 M€
- 23 et 24 - Avec suppression du DPS (hors du cadre et dans le cadre de l'article L. 411-2,1 du code monétaire et financier)
  - Montants maximums respectivement : 6 M€ et 2,5 M€
- 25 - Délégation de compétence au CA pour augmenter le montant des émissions (en application des résolutions 22 à 24)
  - Montant maximum : 15% de l'émission initiale
- 26 - Avec suppression du DPS en rémunération d'apports en nature:
  - Montant maximum : 20% du capital au jour du CA
- 27 - Délégation de compétence au CA pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres
  - Montant maximum : 4 M€
- 28 - Délégation de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières au profit des salariés adhérents au PEG de la Compagnie des Alpes
  - Montant maximum : 2,6% du capital social au jour de la décision du CA



## De la compétence de l'AG extraordinaire

### 29 - Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières

- Montant nominal maximal global des augmentations de capital, immédiates ou à terme : 12 M€
- Montant nominal maximal global pour les titres de créances : 26 M€
- Applicable aux résolutions 22 à 26 et 28

### 30 - Proposition de modifications statutaires (article 11) conformément à la loi « Attractivité » du 13 juin 2024

## De la compétence de l'AG ordinaire

### 31 - Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées

- Résolution d'usage



An aerial photograph of a ski resort. In the foreground, a cable car is suspended from a cable, moving towards the viewer. The cable car is dark with a gold eagle logo and the text "Serre Chevalier Vallée" and "POMA" on it. Below the cable car, a snowy slope leads down to a village. The village is densely packed with buildings, many of which have snow on their roofs. The background shows a forest of evergreen trees, some of which are covered in snow. The overall scene is bright and sunny, suggesting a clear day.

# Questions / réponses

### Questions 1 et 2

Concernant la résolution n°3, pourquoi ne pas prévoir une option pour le versement du dividende en actions nouvelles ? Cette pratique permet de fidéliser le petit actionnaire et lui évite des frais d'achat pour placer le montant du dividende ailleurs.

- Le fait de verser une partie du dividende en actions aurait pour conséquence de diluer, proportionnellement, l'ensemble des autres actionnaires,
- C'est une option que le Conseil d'administration pourrait un jour considérer mais qui n'est pas actuellement à l'ordre du jour.

Un récent reportage à la télévision a montré l'impact du réchauffement climatique dans les montagnes ainsi que la fonte des glaciers. Qu'en pensez-vous ?

- Le réchauffement climatique est une réalité, et nous en constatons les effets,
- Les domaines que la CDA gère sont tous des domaines de haute altitude, donc relativement mieux préservés que ceux de moyenne montagne, et les différentes études que nous avons menées montrent que nous pourrions encore skier dans nos domaines pendant encore quelques décennies, à condition de les préparer dès maintenant avec des investissements adéquats. Cela ne nous dédouane cependant pas de réfléchir également dès maintenant aux transitions.
- Parallèlement, la CDA, dans le cadre de sa Raison d'être, a pris 10 engagements relatifs à sa politique environnementale, son rôle social et sa mission sociétale et 5 renoncements forts, liés aux enjeux environnementaux des domaines skiables.



### Questions 4 et 5

Pourquoi ne pas proposer de prime d'ancienneté pour récompenser vos fidèles actionnaires, à travers un dividende majoré par exemple ?

- Depuis l'annonce des résultats annuels 2021-2022 en décembre 2022, la CDA a relevé significativement son niveau de dividende en actant de verser dorénavant un minimum de 50% de son RNPG, hors éléments non récurrents,
- Ainsi, le titre CDA offre aujourd'hui un des rendements les plus élevés de la bourse de Paris,
- De fait, la mise en place d'un dividende majoré n'est ainsi pas une priorité, aujourd'hui, pour le Conseil d'administration.

Concernant le club des actionnaires, pourquoi ne pas offrir directement une ou plusieurs places pour un parc de loisir ou une ou plusieurs journées de forfait de ski ? En effet, le montant du bon disponible ne correspond pas forcément à votre tarification ou bien nécessite une adhésion payante pour le ski.

- La CDA a souhaité, il y a maintenant plus de deux ans, mettre en cohérence sa politique cadeaux avec la refonte de son club d'actionnaires
- La CDA a mis en place un nouveau cycle relationnel avec ses actionnaires comprenant informations et découverte des coulisses. Dans ce cadre, pour ses actionnaires inscrits au nominatif, et sous réserve de seuils de détention, elle propose des bons pour faire l'expérience des nouveautés et de la variété de nos offres et mettre en avant tous les métiers du groupes (vouchers « Ski à la Carte », « Travelfactory » ou « Parc »),
- Ce bon est utilisable en une seule et unique fois, sinon, le coût de gestion que cela engendrerait serait trop important.



### Questions 5 et 6

Concernant le site de France Miniature, pourquoi ne pas avoir profité de la proximité du site olympique de la colline d'Elancourt pour rafraîchir le site et en faire la promotion auprès des visiteurs étrangers, n'est-ce pas une occasion manquée ?

- Les JO ont été un grand succès tant au niveau de l'organisation que de l'adhésion des franciliens, c'est un constat qui s'est imposé au fur et à mesure que les JO se sont déroulés,
- France Miniature s'est engagée dans les JOP en sponsorisant Cécile Saboureau une athlète paralympique qui a été la marraine du site pendant toute la saison,
- Il était cependant assez clair que la venue de touristes étrangers et franciliens ne serait pas massive, et d'ailleurs les différents sites touristiques en région parisienne ont soufferts d'un manque de fréquentation pendant cette période.

Ne serait-il pas opportun d'envisager un projet de rénovation du parc France Miniature pour en accroître la fréquentation ?

- Le site de France Miniature fait l'objet d'un bail à construire avec la commune d'Elancourt qui arrive à échéance début 2027,
- Compte tenu de cette échéance, il n'est pas envisagé d'investissements massifs à très court terme et des discussions sont en cours avec cette commune.



An aerial photograph of a ski resort in winter. The foreground shows a cable car cabin with the 'Serre Chevalier Vallée' logo and the number '57'. The background features a dense forest of snow-covered evergreen trees and a town with many buildings, all under a bright sky. The text 'Echange avec les actionnaires présents dans la salle' is overlaid in white on a semi-transparent blue background.

# Echange avec les actionnaires présents dans la salle



# Vote des résolutions

# Résolutions 1, 2, 3 et 4

## De la compétence de l'AG ordinaire

### 1 - Approbation des comptes sociaux de l'exercice clos au 30 septembre 2024

- Les comptes sociaux font ressortir un bénéfice de 68,8 M €

### 2 - Approbation des comptes consolidés de l'exercice clos au 30 septembre 2024

- Les comptes consolidés présentent un RNPG positif à hauteur de 92,4 M€

### 3 - Affectation du résultat de l'exercice clos au 30 septembre 2024

- Bénéfice de l'exercice de 68,794 M€ à affecter au report à nouveau antérieur créditeur
- Proposition d'un dividende de 1,00 € par action

### 4 - Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions réglementées



## Résolutions 5, 6, 7 et 8

### De la compétence de l'AG ordinaire

#### 5 - Renouvellement du mandat d'administratrice de Gisèle ROSSAT-MIGNOD

- Présidente du Conseil d'administration, pour une durée de 4 ans

#### 6 - Renouvellement du mandat de Carole MONTILLET

- Administratrice indépendante, pour une durée de 4 ans

#### 7 - Ratification de la nomination par cooptation de Martine GEROW

- Administratrice indépendante, en remplacement de la CERA, représentée par François CODET, pour une durée de 2 ans

#### 8 - Ratification de la nomination par cooptation d'Audrey GIRARD

- En remplacement d'Antoine SAINTOYANT, pour une durée de 2 ans



## De la compétence de l'AG ordinaire

### 9 - Nomination du cabinet Forvis Mazars

- En qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité
- Pour une durée de 3 exercices

### 10 – Nomination du cabinet KPMG

- En qualité de commissaire aux comptes en charge de la mission de certification des informations en matière de durabilité
- Pour une durée de 3 exercices



### De la compétence de l'AG ordinaire

*Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (1/3)*

11 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Gisèle ROSSAT-MIGNOD**, Présidente du Conseil d'administration

12 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Dominique THILLAUD**, Directeur Général

13 - Approbation des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages versés au cours ou attribués au titre de l'exercice clos au 30/09/2024 à **Loïc BONHOURE**, Directeur Général Délégué, **jusqu'au 31/08/2024 inclus**



### De la compétence de l'AG ordinaire

*Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (2/3)*

14 - Approbation de la politique de rémunération applicable à la Présidente du Conseil d'administration (**Gisèle ROSSAT-MIGNOD**) au titre de l'exercice 2024/2025

15 - Approbation de la politique de rémunération applicable au Directeur Général (**Dominique THILLAUD**) au titre de l'exercice 2024/2025

16 - Fixation du montant de la rémunération annuelle maximale globale allouée aux membres du Conseil d'administration



### De la compétence de l'AG ordinaire

*Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux et des membres du Conseil d'administration (3/3)*

17 - Approbation de la politique de rémunération applicable aux membres du Conseil d'administration

18 - Approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux

19 - Autorisation au Conseil d'administration aux fins de rachat de ses propres actions (40 € maximum)

- Alimentation du contrat de liquidité – durée : 18 mois à compter de la présente AG
- Auto-détention d'actions dans la limite de 10% du nombre d'actions du capital social



### De la compétence de l'AG extraordinaire

#### 20 - Autorisation au Conseil d'administration à l'effet de réduire le capital social par annulation des actions auto-détenues

- Dans la limite de 10% du nombre d'actions du capital social
- Durée de l'autorisation: 18 mois à compter de la présente AG

#### 21 - Autorisation à donner au CA à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions

- Au bénéfice des salariés de la Société ou de ses filiales, ainsi qu'à leurs mandataires sociaux
- Durée de l'autorisation: 26 mois à compter de la présente AG
- Quantité maximum attribuable: 2% du nombre d'actions du capital social de la CDA



### De la compétence de l'AG extraordinaire

*Délégations de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec ou sans DPS*

22 - Avec maintien du DPS : montant maximum 12 M€

23 - Avec suppression du DPS (par voie d'offre au public hors du cadre de l'article L. 411-2,1 du code monétaire et financier) : montant maximum de 6 M€

24 - Avec suppression du DPS (par voie d'offre au public dans le cadre de l'article L. 411-2,1 du code monétaire et financier) : montant maximum de 2,5 M€

25 - Délégation de compétence au CA pour augmenter le montant des émissions (en application des résolutions 22 à 24) : montant maximum : 15% de l'émission initiale



### De la compétence de l'AG extraordinaire

*Délégations de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières donnant accès, immédiatement ou à terme, au capital de la société avec ou sans DPS*

26 - Avec suppression du DPS en rémunération d'apports en nature: montant maximum : 20% du capital au jour du CA

27 - Délégation de compétence au CA pour augmenter le capital social par incorporation de primes, réserves, bénéfices ou autres : montant maximum : 4 M€

28 - Délégation de compétence au CA à l'effet d'augmenter le capital ou d'émettre des valeurs mobilières au profit des salariés adhérents au PEG de la Compagnie des Alpes : montant maximum : 2,6% du capital social au jour de la décision du CA



# Résolutions 29, 30 et 31

## De la compétence de l'AG extraordinaire

### 29 - Fixation du plafond nominal global des émissions de valeurs mobilières

- Applicable aux résolutions 22 à 26 et 28
- Montant nominal maximal global des augmentations de capital, immédiates ou à terme : 12 M€
- Montant nominal maximal global pour les titres de créances : 26 M€

### 30 - Proposition de modifications statutaires (article 11) conformément à la loi « Attractivité » du 13 juin 2024

## De la compétence de l'AG ordinaire

### 31 - Pouvoirs pour les formalités légales liées aux résolutions adoptées

- Résolution d'usage



**ASSEMBLÉE  
GÉNÉRALE  
MIXTE  
THÉÂTRE  
MOGADOR**

---

13 mars 2025

